

11. Autorisation à la secrétaire-trésorière et l'assistante secrétaire-trésorière, conformément à l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*, à effectuer des placements et des retraits pour et au nom de la RAIM;
12. Adjudication – émission par billets – 1 273 000 \$ - Règlements 25-1, 28 et 29;
13. Résolution de concordance – émission par billets – 1 273 000 \$ - Règlements 25-1, 28 et 29;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 637-12-2019 – Adoption du budget de la RAIM pour son exercice financier 2020 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022;
 - Ville de Mascouche – Résolution 191209-24 – Adoption du budget 2020 et du programme des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022 de la RAIM et autorisation du paiement de la quote-part pour l'année 2020;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.



Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière